



## **TAXE D'APPRENTISSAGE 2022**

Grâce au versement par les entreprises de la taxe d'apprentissage en 2020 (Impôt obligatoire sur les salaires versés par les entreprises) nous avons mis en place des outils qui préparent les jeunes au marché du travail.

***Vous pouvez nous aider à nouveau en 2022 à financer les projets à venir :***

- ✚ La modernisation de nos équipements pédagogiques
- ✚ Le passage à la transformation numérique
- ✚ La conduite des actions avec les élèves

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

### ■ Désormais les entreprises doivent verser :

- Une Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

Les MFR sont habilitées à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai. Nous vous précisons les modalités en retour de votre engagement.

**CODE UAI : 0762633Z    MFR de : Forges-les-Eaux**

### ■ Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 :

- La masse salariale de 2021 X 0,68% (taxe apprentissage) X 13% = « Solde 13% »
- Ce solde doit être versé à une école habilitée.
- Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (à savoir uniquement des matériaux /matériels pédagogiques)

**Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir retourner votre bulletin d'engagement de versement à :**

**Maison Familiale Rurale de Forges-les-Eaux  
42 Avenue du 11 novembre  
76440 FORGES LES EAUX**

**Ou par mail : [mfr.forges-les-eaux@mfr.asso.fr](mailto:mfr.forges-les-eaux@mfr.asso.fr)**

**Pour tout renseignement complémentaire Madame DUPUIS Pascale est à votre disposition au 02.35.90.50.42**

**ou par mail [pascale.dupuis@mfr.asso.fr](mailto:pascale.dupuis@mfr.asso.fr)**

## ENGAGEMENT DE VERSEMENT

---

**Votre entreprise** (en jaune, les parties à remplir)

Raison sociale : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Contact pour la taxe d'apprentissage : .....

Tel : ..... Mail : .....

Montant du versement : ..... €

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : ..... €

### VOTRE INTERLOCUTRICE :

**Pascale DUPUIS** Secrétaire Comptable

42 Avenue du 11 Novembre

76440 FORGES LES EAUX

**Tel : 02.35.90.50.42**

**Mail : Pascale.dupuis@mfr.asso.fr**